

Politique de santé : orientations stratégiques 2016-2025
Schéma d'organisation sanitaire (SOS) 2016 – 2023
Perspectives SOS 2023 - 2027

Les enjeux majeurs de santé publique dans un contexte géographique contraignant et de développement rapide des maladies chroniques et de nouveaux risques sanitaires le plus souvent liés aux comportements, au mode de vie des individus, à la mondialisation et aux modifications de l'environnement, conduisent la Polynésie française à réviser sa politique de santé.

Ces orientations stratégiques constituent une vision partagée à 10 ans des évolutions à conduire et des inflexions, à accompagner. Les plus importantes d'entre elles sont traduites dans le projet de Schéma d'organisation sanitaire (SOS) pour la période quinquennale 2016-2021.

D'autres schémas seront à mettre en chantier, au premier rang desquels un schéma médico-social, versant complémentaire dans les domaines frontières de l'action sanitaire proprement dite.

Tout en prônant les valeurs et le droit à la santé, le système social et sanitaire doit nécessairement s'adapter aux importantes évolutions technologiques et des pratiques médicales, contenir les coûts croissants de prise en charge des maladies chroniques avec le vieillissement de la population, et appeler à une responsabilité tant collective qu'individuelle des usagers pour leur capital santé.

La Polynésie française a adopté une nouvelle lignée de documents stratégiques qui posent la politique de santé en 3 niveaux de planification :

Les orientations stratégiques (OS) proposant le cadre de référence d'ensemble des évolutions à suivre et des axes prioritaires pour les 10 prochaines années

Les schémas d'organisation qui déclinent de façon opérationnelle et par secteur les objectifs, les types de mesures à mettre en œuvre et les modalités d'évaluation : schéma d'organisation sanitaire (SOS), schéma de prévention, schéma médicosocial, construits pour une période de 5 ans

Les plans/programmes d'actions par thématiques de santé et/ou par groupes de population, ainsi que les cadres de financement, qui déterminent les activités, les calendriers, les suivis et les moyens de mise en œuvre.

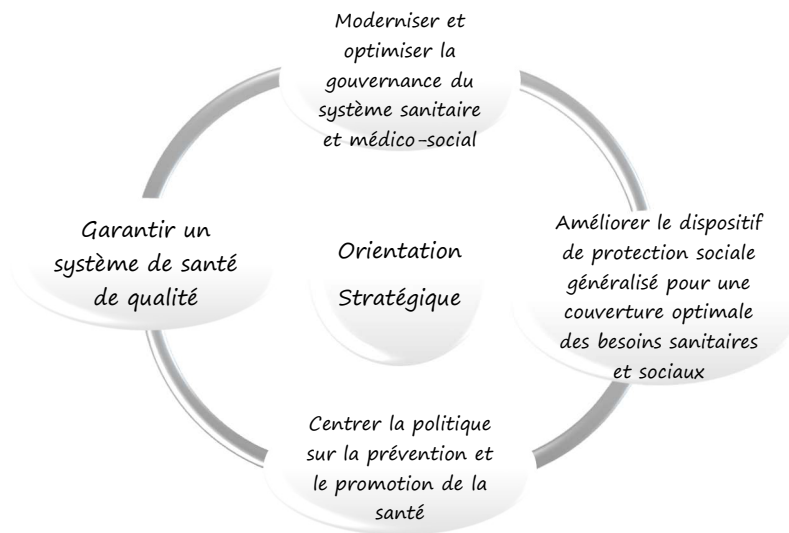
En février 2016, les deux premiers documents stratégiques représentant le socle de référence de la politique de santé, sont adoptés : les Orientations Stratégiques 2016-2025 et le Schéma d'Organisation Sanitaire 2016-2021, à l'issue d'une phase de diagnostic partagé et d'une série de consultations des acteurs de santé entre mi-2012 et mi-2015.

Le SOS est un outil de planification sanitaire et de régulation de l'offre de soins. Il a pour objet de prévoir et de susciter les évolutions nécessaires de l'offre de santé, en vue de satisfaire de manière optimale la demande de santé. Il fixe des objectifs en vue d'améliorer la qualité, l'accessibilité et l'efficacité de l'organisation sanitaire, dans le respect de la maîtrise de l'évolution des dépenses de santé.

Les 4 priorités des orientations stratégiques 2016-2025

La stratégie pour 10 ans repose sur les principes directeurs et les obligations du Droit à la Santé, la recherche de l'efficacité et la performance et la nécessité de mener des réformes profondes de façon partagée et responsable. Elle se concentre sur 4 priorités, les deux premières attachées aux réformes de la gouvernance de la santé et de la protection sociale généralisée, et les deux autres mettant en avant la politique de prévention et la qualité de l'offre de santé.

Axe stratégique 1	Moderniser et optimiser la gouvernance du système sanitaire et médico-social
Axe stratégique 2	Améliorer le dispositif de protection sociale généralisée pour une couverture optimale des besoins sanitaires et sociaux
Axe stratégique 3	Centrer la politique sur la prévention et la promotion de la santé
Axe stratégique 4	Garantir un système de santé de qualité



Il est structuré autour de 6 axes, 24 orientations et 76 actions :

En établissant 6 axes, 24 orientations et en définissant 76 actions à mener, le SOS guide et organise l'action publique dans le domaine sanitaire. Mais il ne s'agit pas d'un document opérationnel. La plupart des actions ne sont pas « abouties » : pas d'objectifs fixés, ni d'indicateurs. De ce fait la mise en œuvre s'est avérée difficile et l'évaluation également.

Chacun des 6 axes du SOS met en avant les orientations et les actions prioritaires en réponse aux problématiques, ainsi que les bénéfices attendus, les enjeux financiers associés, les niveaux de difficulté et le calendrier de mise en œuvre.

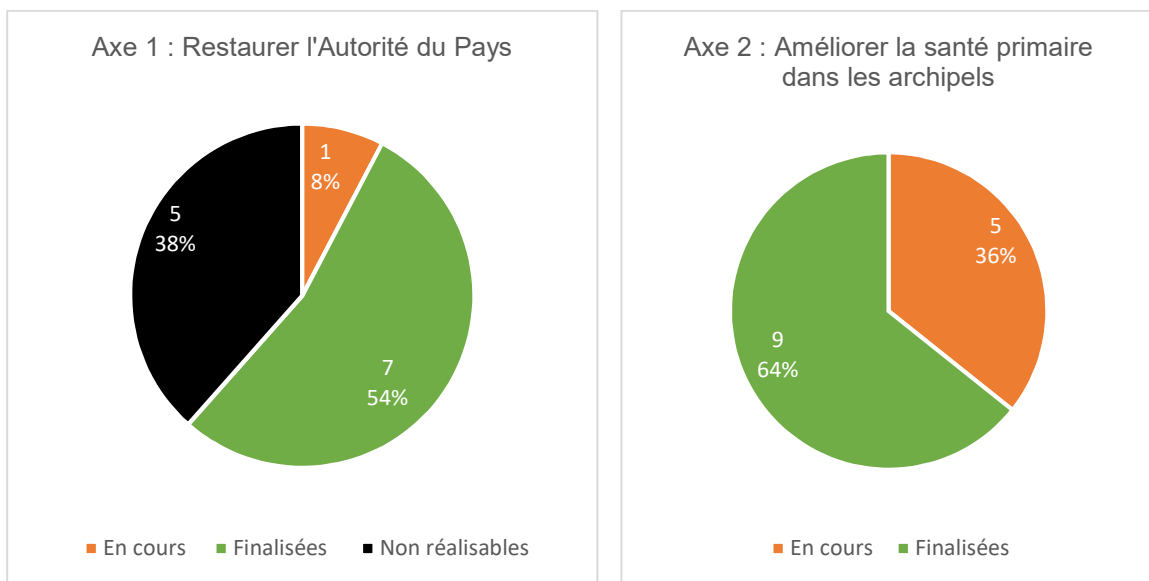
Ainsi, au total, sur les 76 actions proposées, une fois déduites les actions redondantes et celles qui ne sont que la déclinaison d'une action précédente (évolution de statut d'un établissement et action suivante : transfert des moyens), 67 sont réalisables.

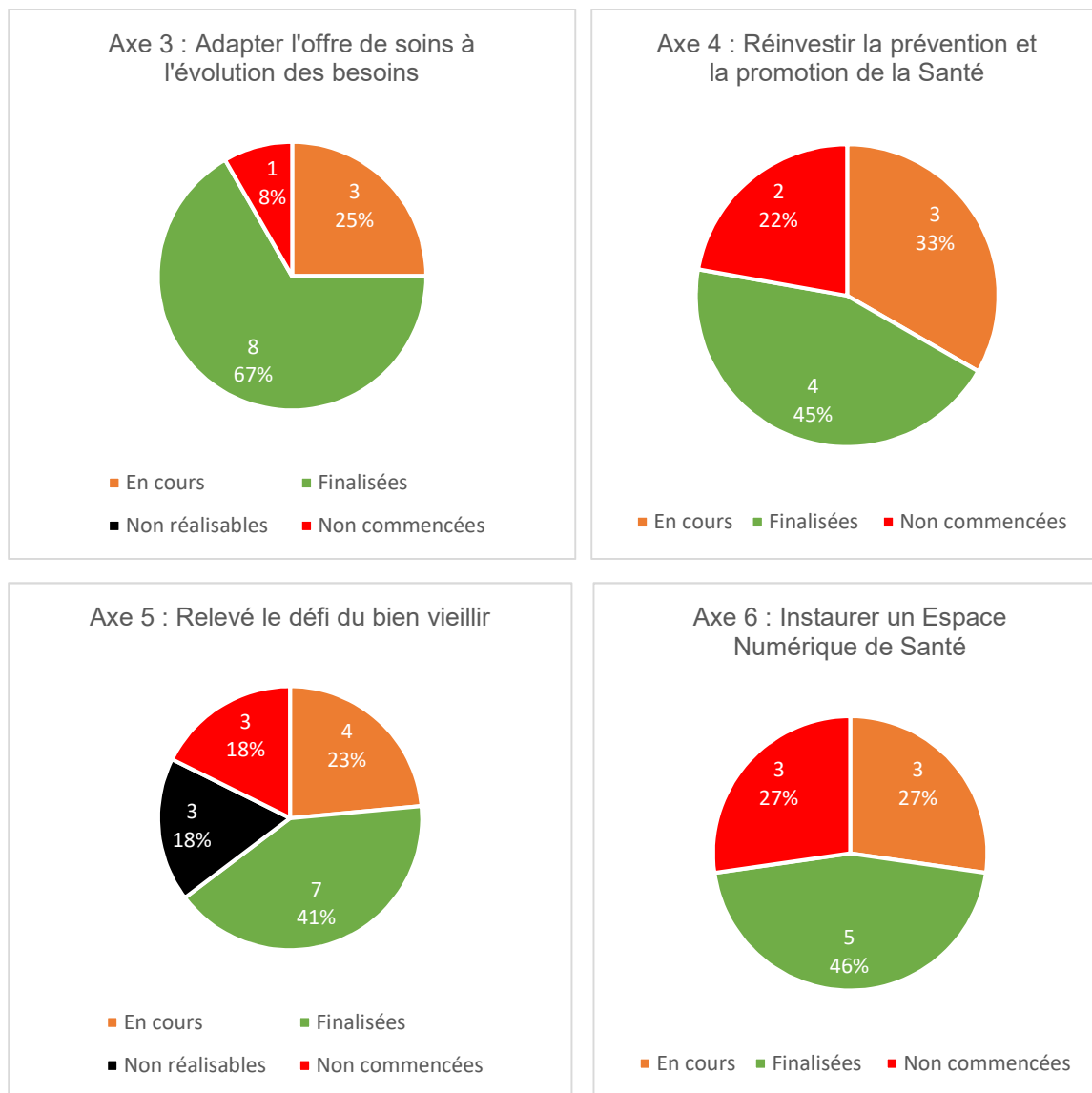
Axe 1	Restaurer l'Autorité du Pays
Orientation 1	Fonder une autorité de régulation de la santé et de la protection sociale
Orientation 2	Bâtir l'établissement public polynésien de soins primaires
Orientation 3	Unifier le service hospitalier public polynésien
Orientation 4	Assujettir tout financement à une autorisation
Orientation 5	Assujettir tout équipement nouveau à une étude médico-économique
Orientation 6	Opposabilité du schéma d'organisation sanitaire aux tiers
Axe 2	Améliorer la santé primaire dans les Archipels
Orientation 1	Améliorer la couverture de santé primaire
Orientation 2	Rapprocher la convalescence du domicile
Orientation 3	Renforcer les équipements de transport sanitaire
Orientation 4	Mettre l'efficience au service du renforcement des soins primaires
Axe 3	Adapter l'offre de santé à l'évolution des besoins
Orientation 1	Augmenter l'offre de dialyse
Orientation 2	Développer l'offre de santé mentale
Orientation 3	Poursuivre la montée en charge raisonnée de l'offre de prise en charge du cancer et adopter le plan cancer
Orientation 4	Créer un pôle privé unique par appel à projet
Orientation 5	Favoriser une approche par parcours de santé en s'appuyant sur le premier recours et l'articulation entre les secteurs public, privé et libéral

Axe 4	Faire de la prévention du surpoids un choix majeur pour la santé des Polynésiens
Orientation 1	Faire de la lutte contre le surpoids une priorité Pays
Orientation 2	Rationaliser l'organisation de la prévention
Orientation 3	Partager une approche polynésienne de la prévention et de la promotion de la santé
Axe 5	Relever le défi du bien vieillir en partenariat avec le ministère en charge de la solidarité
Orientation 1	Créer un risque unique handicap-dépendance
Orientation 2	Privilégier le maintien à domicile et améliorer la qualité de prise en charge
Orientation 3	Proposer une première offre complémentaire d'établissements spécialisés
Axe 6	Soutenir l'ensemble des efforts par la constitution d'un espace numérique de santé polynésien
Orientation 1	Créer une gouvernance forte des SI de santé polynésiens
Orientation 2	Prioriser les moyens et les énergies sur le dossier médical partagé
Orientation 3	Mettre en place une télémédecine au service des soins primaires dans les archipels

Le SOS 2016 -2021 a été prorogé par la loi du Pays n° 2020-4 du 16 janvier 2020 relative à l'organisation sanitaire de la Polynésie française jusqu'au 16 janvier 2023.

Le bilan de sa mise en œuvre par axes est le suivant :





Le SOS 2022-2027 tente de corriger les écueils mis en lumière lors du bilan, en mettant l'accent sur l'opérationnel et le concret.

La continuité forte avec le SOS précédent 2016 2021, la volonté de privilégier l'opérationnalité et les besoins de poursuivre certaines actions, le cas échéant en les réorientant ou en les reformulant, expliquent la différence de détails parfois rencontrée dans le SOS 2022 – 2027.

En effet, des actions précises, ponctuelles sont à terminer, alors que d'autres actions plus vastes à long terme sont à initier après avoir été reformulées, tout en conservant la philosophie générale

Ce SOS 2022 - 2027 a été réalisée avec l'aide de nombreux acteurs de la santé du Pays, en suivant quatre étapes distinctes :

- Un bilan et perspectives du SOS 2016 2021 réalisés par des entretiens de groupe ont permis d'identifier 16 grandes orientations à développer. Des groupes de travail sur ces orientations ont permis de faire émerger des priorités ainsi que les actions à mettre en œuvre ;
- Des fiches actions ont été rédigées par des référents identifiés à la Direction de la santé et à l'Agence de régulation de l'action sanitaire et sociale (principalement) ;
- Une communication à un groupe restreint d'experts a permis de valider les fiches définitives.

Ce SOS est volontairement plus opérationnel et plus ciblé que le précédent.

Il répond en premier lieu à la volonté de rendre plus tangible les bénéfices apportés par le SOS sur la santé des Polynésiens. Pour cela, des indicateurs de performance ont été identifiés lorsque c'était possible afin de mieux mesurer son impact.

Pour rappel, le SOS n'a pas vocation à recenser l'ensemble des actions devant être menées en matière de politique de Santé. Il traite avant tout des priorités qui permettront de transformer le paysage de la Santé dans les six années qui viennent. Il pourra être complété par des schémas directeurs spécifiques développés en fonction de la complexité des sujets abordés (Systèmes d'information, Prévention, ...).

Enfin, la mise en œuvre de ce schéma d'organisation sanitaire ne sera possible qu'en rassemblant l'ensemble des forces vives du Territoire. Certes les acteurs de la Santé ont un rôle prépondérant et en prendront le pilotage mais il est important de rappeler que le SOS est avant tout un schéma interministériel, engageant les autres ministères et services du Pays concernés.

Le SOS 2022-2027 est organisé autour de 5 axes et 16 orientations déclinées en 36 priorités elles-mêmes déclinées en fiche action.

Les grands axes et objectifs stratégiques du SOS 2022-2027 sont les suivants :

- Axe 1 : Renforcer le système de santé polynésien
 - Objectif 1 : Améliorer l'efficacité du système de santé
 - Renforcer les moyens du service chargé de la régulation sanitaire et sociale pour lui permettre d'accomplir ses missions ;
 - Participer à une meilleure maîtrise de l'évolution des dépenses de santé.
 - Objectif 2 : Donner une réponse aux besoins de santé mieux ciblée, plus pertinente, efficace et équitable
 - Faire du patient un acteur central du système de santé ;
 - Analyser et adapter l'offre aux besoins de santé ;
 - Réviser le maillage du Territoire en offre de soins de proximité pluridisciplinaire et coordonnée dans les archipels.
 - Objectif 3 : Améliorer la qualité des soins et des pratiques
 - Promouvoir la qualité et la sécurité des soins et des pratiques ;
 - Développer la formation et adapter les pratiques de santé ;
 - Renforcer la préparation du Pays pour faire face aux urgences sanitaires et situations sanitaires exceptionnelles.
- Axe 2 : Rendre l'offre de soins accessible au plus grand nombre
 - Objectif 1 : Transformer les organisations pour renforcer l'accessibilité aux soins
 - Moderniser les structures de santé publiques de proximité hors hôpital ;
 - Définir le plan « Hôpital public 2030 » pour la Polynésie française ;
 - Développer et adapter les Ressources Humaines en santé.
 - Objectif 2 : Renforcer la complémentarité public – privé
 - Faire émerger le pôle de santé privé unique ;
 - Inciter et faciliter l'exercice des professionnels de santé libéraux dans les archipels ;
 - Favoriser le développement d'activités pluridisciplinaires.
 - Objectif 3 : Améliorer l'organisation des soins sur le Territoire
 - Améliorer la coordination et la permanence des soins ;
 - Améliorer la prise en charge des Evasans urgentes ;
 - Réduire le recours aux Transferts Sanitaires (Evasans programmées) en développant les alternatives et améliorer l'offre de transport terrestre.
 - Objectif 4 : Structurer et développer l'offre de soins en génétique médicale sur le Territoire
- Axe 3 : Poursuivre la mise en œuvre de la politique de prévention et de promotion de la santé
 - Objectif 1 : Réorganiser la prise en charge de la prévention et de la promotion de la santé
 - Mieux coordonner l'action publique locale et prévention et promotion de la santé ;
 - Mesurer pour mieux cibler les actions de prévention.
 - Objectif 2 : Renforcer la lutte contre les facteurs de risque des maladies non transmissibles
 - Renforcer la lutte contre le tabac ;
 - Renforcer la lutte contre l'alcool ;

- Favoriser l'alimentation saine.
- Objectif 3 : Actions prioritaires
 - Poursuivre le déploiement des dispositifs territoriaux de promotion de la santé ;
 - Prévenir les maladies transmissibles évitables par la vaccination.
- Axe 4 : Développer des parcours de soins « cible »
 - Objectif 1 : Structurer le parcours de soins de maladies chroniques prioritaires : Obésité, Diabète, Insuffisance Rénale Chronique
 - Améliorer la détection et la prise en charge de l'obésité ;
 - Améliorer la détection et la prise en charge précoce du diabète ;
 - Combattre l'insuffisance rénale chronique et freiner l'entrée en dialyse.
 - Objectif 2 : Poursuivre la montée en charge de l'offre de prise en charge du cancer
 - Prévenir et dépister les cancers ;
 - Mieux diagnostiquer et soigner les cancers ;
 - Améliorer nos connaissances sur le cancer.
 - Objectif 3 : Développer l'offre de santé mentale
 - Garantir et préserver la santé mentale ;
 - Développer l'offre de soins en santé mentale en déployant le Pôle de Santé mentale.
- Axe 5 : Accompagner le développement de la filière e-santé
 - Objectif 1 : Déployer l'espace numérique de santé en Polynésie française
 - Objectif 2 : Déployer la télésanté en Polynésie française
 - Objectif 3 : Améliorer l'observation de la santé en Polynésie française